

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le 25 mars 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 25 mars 2019 à 19 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Marco Leclerc, Sébastien Leclerc Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 19 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

86-03-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 MARS 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**
- 2. Présentation et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
 - 3.1 Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)
 - 3.2 Mandat à Monsieur Karl Pelletier de Tétratech : Demande de subvention à la FCM et analyse de la gestion des actifs
 - 3.3 Autorisation de demande et de signature pour subvention à la FCM
- 4. Période de questions aux contribuables**
- 5. Levée de la séance**

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

3.ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1

87-03-2019

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Sur la proposition de Marco Leclerc, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

D'ADHÉRER à la Fédération Canadienne des municipalités pour l'année 2019-2020 au montant de \$387.43.

3.2

88-03-2019

MANDAT À MONSIEUR KARL PELLETIER DE TÉTRATECH ; DEMANDE DE SUBVENTION À LA FCM ET ANALYSE DE LA GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseil à vouloir un portrait global des actifs de la municipalité de ST-Édouard-de-Lotbinière;

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

DE MANDATER Monsieur Karl Pelletier de Tétratech de nous supporter dans l'analyse et de faire la demande de subvention pour un montant forfaitaire de 1,000.00\$ taxes en sus.

3.3

89-03-2019

AUTORISATION DE DEMANDE ET DE SIGNATURE POUR SUBVENTION À LA FCM (MISE À NIVEAU DES DONNÉES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DES ACTIFS ET OUTIL DE PLANIFICATION)

CONSIDÉRANT QUE

En conséquence, sur la proposition de Patrice Lemay, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

QUE le conseil demande à Karl Pelletier de Tétratech de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la Mise à niveau des données techniques et financières des actifs, et outil de planification.

QUE que la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Consolider les données des principaux actifs municipaux.
- Développer un outil de planification des actifs municipaux.

QUE la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière consacre le montant de 62 500\$ au financement des coûts associés à ce projet dont 50 000\$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

90-03-2019

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 19h30.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque , directrice général et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire